



### 1. TARIFS ADHESION CLUB ET LICENCES FEDERALES

CATEGORIES	MASTERR	SENIOR	M 21	M 18	M 15	M 13	M 11	M 9	M 7
AGES :	40 ans & +	22 ans & +	19-20-21 ans	16-17-18 ans	14-15 ans	12-13 ans	10-11 ans	8-9 ans	7 - 6 ans
Années de naissance	<=1983	< 2002	2003/2004 2005	2006/2007 2008	2009/2010	2011/2012	2013/2014	2015/2016	2017/2018
VOLLEY BALL	<b>170</b>	<b>170</b>	<b>170</b>	<b>150</b>	<b>130</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
COMPET'LIB/VPT	<b>125</b>	<b>125</b>	<b>125</b>						
ENCADREMENT	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>						
DIRIGEANT	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>						
VOLLEY ADAPTE	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>						

### **MODE DE REGLEMENT**

- Le règlement par chèque est privilégié ; Le chèque est établi au profit de « Metz Volley Ball »  
**Prière de noter au dos le nom du (de la) licencié(e)**
- Paiement en espèce : Mettre le montant complet de la licence dans une **enveloppe avec le nom du licencié**

### 2 . CAUTION EQUIPEMENT

Une caution par chèque ou en espèce sera demandée pour le maillot de compétition. Il sera rendu en fin de saison contre remise du maillot.

### 3. PAIEMENT ECHELONNE

En cas de nécessité personnelle, la cotisation peut être réglée au maximum en trois fois et avant le 31 décembre 2023 sous condition d'établir 3 chèques datés tous les trois du jour d'établissement du 1<sup>er</sup> chèque et avec au verso la date de dépôt.

### 4. REDUCTIONS

PASS METZ LOISIR : les enfants de 4 à 17 ans dont les parents justifient d'un domicile sur la commune de Metz et d'un quotient familial de la CAF inférieur ou égal à 900 peuvent bénéficier d'une aide de 50 € sur le montant la cotisation annuelle au club. Pour bénéficier du dispositif, il suffit de se présenter au Centre communal d'action sociale 24 rue du Wad Billy à Metz, Tél : 03.87.75.98.44 pour retirer le formulaire, le compléter et le remettre à l'entraîneur.

50 % de réduction du montant de la licence et de la cotisation club pour la 3<sup>ème</sup> et la 4<sup>ème</sup> personne d'une même famille (tarif licence et cotisation le plus bas). Pour un membre qui apporte un sponsor pour le club (montant minimum du sponsoring : 500 €)

NOTA 1 : aucun règlement par chèque ANCV ne sera accepté

NOTA 2 : Pour les pass loisirs du CCAS de Metz, du CNDS et du Conseil départemental de la Moselle vérifier que le formulaire soit bien rempli